

CONSEIL MUNICIPAL DU 7/07/2011

DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

FINANCES/MARCHES :

1. Affectation du résultat 2010.
2. Budget Supplémentaire.
3. Achat d'actions SCAEB.
4. Admission en non-valeur.

SPORTS/ANIMATION/CULTURE :

5. Subvention aux associations.

EDUCATION :

6. Carte scolaire 2011/2012.

URBANISME :

7. Acquisition d'une parcelle – rue de l'Aigle.

COMMUNICATION :

Compte Administratif 2010 du CCAS.

---oOo---

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Affectation du résultat de 2010.

Le Compte Administratif de l'exercice 2010 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 181 272,70 € et un solde d'exécution de la section d'investissement de -25 354,76 €.

Les reports sur l'exercice 2010 présentent un solde négatif de -1 613 934,45 Euros. Ainsi le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à -1 639 289,21 Euros.

L'excédent de fonctionnement doit servir prioritairement à la couverture de ce besoin de financement.

Il vous est proposé d'affecter en réserves un montant de 1 639 289,21 Euros.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d é c i d e

d'affecter un montant de 1 639 289,21 Euros en réserves à la section d'investissement (article 1068) et de reporter le solde d'un montant de 541 983,49 Euros en excédent de fonctionnement reporté.

Annexe à la délibération du 7 juillet 2011

Affectation du résultat de l'exercice 2010

Résultat de fonctionnement

Recettes	16 125 341,32
- Dépenses	14 546 307,28
= Résultat de l'exercice	1 579 034,04
+ Résultat antérieur reporté	602 238,66
= Résultat à affecter	2 181 272,70

Section d'investissement

Recettes de l'exercice	5 255 137,05
+ Affectation en réserves	1 196 000,00
Total des recettes de l'exercice	6 451 137,05
- Dépenses de l'exercice	5 455 878,09
= Solde d'exécution de l'exercice	995 258,96
+ Solde antérieur reporté	-1 020 613,72
= Résultat de l'exercice	-25 354,76
+ Reports en recettes	832 547,64
- Reports en dépenses	2 446 482,09
= Solde des restes à réaliser	-1 613 934,45
= Besoin de financement	-1 639 289,21

Affectation du résultat

Virement prévu au budget	1 533 720,52
Affectation en réserves (c/ 1068)	1 639 289,21
Résultat de fonctionnement reporté	541 983,49
Solde d'investissement reporté	1 613 934,45

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Budget Supplémentaire.**

Le Budget Supplémentaire est une étape d'ajustement des prévisions budgétaires adoptées à la suite de la discussion du Budget Primitif. Il est également un acte de report destiné à intégrer les résultats dégagés au cours de l'exercice précédent.

Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet de Budget Supplémentaire 2011, selon le détail joint dans le document annexé, et dont les masses peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Propositions nouvelles	656 900,00	251 802,00
Virement à la s. d'investissement	136 885,49	
Résultat 2010 reporté		541 983,49
Total	793 785,49	793 785,49

Section d'investissement

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Propositions nouvelles	381 115,49	244 230,00
Virement de la s. de fonctionnement		136 885,49
Excédent de fonctionnement capitalisé		1 639 289,21
Solde d'exécution 2010	25 354,76	
Reports	2 446 482,09	832 547,64
Total	2 852 952,34	2 852 952,34

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le projet de Budget Supplémentaire 2011 tel que détaillé en annexe.

approuve

les propositions d'attribution et d'amortissement des subventions (page 116 et suivantes).

approuve

le tableau des effectifs (page 121 et suivantes).

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Achat d'actions SCAEB.

Madame Gsell a fait connaître son intention de céder neuf actions de la SCAEB à leur valeur nominale, soit 15,24 Euros l'action. Le montant total de la cession s'élève ainsi à 137,16 Euros, hors frais d'enregistrement.

La Ville de Bischheim peut acquérir ces parts sans bouleverser les règles de répartition du capital social prévues à l'article L 1522-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Supplémentaire - chapitre 911, article 261.

Aussi, je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Vu l'avis favorable du Comité Directeur,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'acquisition de neuf actions de la Société de Construction, d'Aménagement et d'Équipement de Bischheim pour un montant total de 137,16 Euros, hors frais.

autorise

Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette décision.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Admission en non-valeur.**

La Trésorerie Principale vous demande l'autorisation d'admettre en non-valeur dix sept créances irrécouvrables dont le détail est précisé en annexe pour un montant total de € 2 723,70.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

L'admission en non-valeur des créances selon le détail annexé.

ADMISSION EN NON-VALEUR
ANNEXE à la délibération du 7/07/2011

Nom du débiteur	objet de la créance	montant en euros	observations
M. HACEGAN	Enseignes	46.11	Créance irrécouvrable
AU ROUGE ET NOIR	Enseignes	71.22	Créance irrécouvrable
M. MADJID BOUTALET	Livres non restitués	94.78	PV de saisie
Mme Elisa BELLAHCENE	Garderie périscolaire	19.50	PV de perquisition
Mme Solange TAGLAND	Garderie périscolaire	130.00	Surendettement
Mme Samira KHECHAB LAROUCI	Garderie périscolaire	253.30	Surendettement
Mme Sabrina STERN	Garderie périscolaire	52.00	Surendettement
M. Daniel MOSER	Garderie périscolaire	6.50	Créance minimale
Mme Sylvie KROMBACH	E. de musique	321.50	PV de carence
Mme Sandrine AFONSO	Cantine	31.70	PV de carence
M. Michel SCHWARTZ	Cantine	16.85	Créance minimale
Mme Béatrice BAISSIN	Garderie périscolaire	1 188.78	Surendettement
M. Guillaume CHAUVIN	Enseignes	248.26	Créance irrécouvrable
M. TRABER LEUCLAIRE	Colonie de vacances	154.00	PV de carence
M. Sultan OZTURK	Cantine	68.60	PV de perquisition
M. Jean HERBRETEAU	Livres non restitués	16.10	Créance minimale
Mme Leslie SCHAEFFER	Cantine	4.50	Créance minimale
	TOTAL	€ 2 723.70	

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Subvention aux associations.**

La Ville de Bischheim a décidé de remplacer les différents dossiers de subvention par un nouveau document, le « contrat d'objectif ». Ce nouveau mode d'attribution de subventions a pour but de faire l'objet d'une réelle démarche partenariale entre la commune et les associations et de simplifier les démarches de versements.

Actuellement, les contrats d'objectifs des associations sont en cours d'instruction au sein du service des sports.

Un premier acompte sur subvention sera cependant versé au mois de juillet au vu des premiers éléments apportés par les associations dans les contrats.

Une seconde délibération interviendra au cours du troisième trimestre 2011 en vue du versement du solde de la subvention globale qui prendra en compte :

- les frais de déplacement et de compétition
- les projets engagés par les associations

Seuls les dossiers complets déposés avant le 16 juin 2011 ont été pris en considération.

Il est proposé d'accorder les montants suivants :

- aux associations sportives : 23 300 Euros
- aux associations culturelles et de loisirs : 13 930 Euros

Les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2011 - Chapitres 920 6574 25 - 923 6574 30 - 924 6574 40.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

le versement d'un acompte sur subvention aux associations selon le tableau ci-joint.

ASSOCIATIONS

✓ CULTURELLES ET LOISIRS

ACOL	2700
HARMONIE DE BISCHHEIM	2400
BIG BAND	400
AMICALE SENIORS	500
AMIS DE L'ORGUE ROETHINGER	350
SOCIETE D'AVICULTURE PROGRES DE BISCHHEIM	900
AAPPMA	1600
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DES ECRIVAINS	500
CROIX BLANCHE	400
JARDINS OUVRIERS DE BISCHHEIM	1100
CLUB TOURISTIQUES EDELWEISS	200
U.T. LES AMIS DE LA NATURE	1200
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS UNC-CUS-NORD	400
SOUVENIR FRANCAIS	400
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	600
PAS/SAGES	280
TOTAL	13 930

✓ SPORTIVES

CLUB D'ACTIVITES DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS	650
BLACK STAR	1500
CLUB LEO LAGRANGE	1200
CERCLE SPORTIF MARS BISCHHEIM 1905	2800
FOOTBALL CLUB SOLEIL	2600
MODELE YACHT CLUB	600
FOOTBALL CLUB DES ECRIVAINS	1700
CHEMINOTS ROLLERS	400
GYMNASTIQUE ALSATIA	3000
SOCIETE NAUTIQUE GAENSELSPIEL	250
SOCIETE DE TIRS REUNIS BISCHHEIM 1927	1400
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2200
SOCIETE DE GYMNASTIQUE LIBERTE	2500
AIKIDO	350
ASOR JUDO	250
SPORT SOLIDARITE INSERTION	300
CLUB CANIN	800
SPEED SKATING	400
UNION TOURISTIQUE AURORA	400
TOTAL	23 300

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Carte scolaire 2011/2012.

Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 2011/2012, l'Inspection Académique du Bas-Rhin a retenu les mesures suivantes :

- **à l'école élémentaire « LES PRUNELLIERES »**
Le retrait d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 16^{ème} classe élémentaire.
- **à l'école élémentaire REPUBLIQUE**
Le retrait d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 12^{ème} classe élémentaire.
Le retrait d'un poste d'enseignant du 1er degré spécialisé correspondant à un poste de rééducateur (poste G). Cette mesure (notifiée le 20 juin 2011) correspond à un poste vacant suite à un départ à la retraite.
- **à l'école maternelle du CENTRE**
La création d'un poste d'enseignant du 1er degré correspondant à 1 classe maternelle bilingue. A la rentrée 2011, l'école disposera de 2 classes monolingues et 2 classes bilingues.

En vertu des dispositions de la circulaire interministérielle du 21 février 1986, il incombe au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Le Comité Directeur et la Commission de l'Education réunie le 24 mai 2010 ont émis des réserves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** de la création d'un poste d'enseignant allemand pour la poursuite du site bilingue à la maternelle CENTRE (comme demandé par délibération du 1er juillet 2010).
- ◆ **prend acte** du retrait d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 16^{ème} classe à l'école LES PRUNELLIERES.
- ◆ **prend acte** du retrait d'un poste d'enseignant du 1er degré correspondant à la 12^{ème} classe à l'école REPUBLIQUE.
- ◆ **s'oppose** fermement au retrait du poste de rééducateur (RASED) à l'école REPUBLIQUE.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Achat à la Communauté Urbaine de Strasbourg d'une parcelle cadastrée section 39 n° 407/28.

Le 5 avril dernier, la Communauté Urbaine de Strasbourg a procédé à l'acquisition d'un terrain non bâti de 16,18 ares situé entre le canal de la Marne au Rhin et la rue de l'Aigle, classé au Plan d'Occupation des Sols en zone UK7 pour 11,83 ares et en zone ND1 pour 4,35 ares.

La fraction située en zone ND est entièrement grevée par une servitude d'emplacement réservé au profit de la Communauté Urbaine de Strasbourg aux fins d'aménagement d'une voirie et la fraction située en zone UK est réservée pour l'aménagement d'un équipement public au profit de la ville de Bischheim.

La transaction a été réalisée au prix de 1 800 Euros hors taxe l'are pour la parcelle située en zone UK conformément à l'estimation de France Domaine. La Communauté Urbaine de Strasbourg propose aujourd'hui à la ville d'acquérir l'emprise de terrain comprise en zone UK pour ce même montant au titre de réserve foncière.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

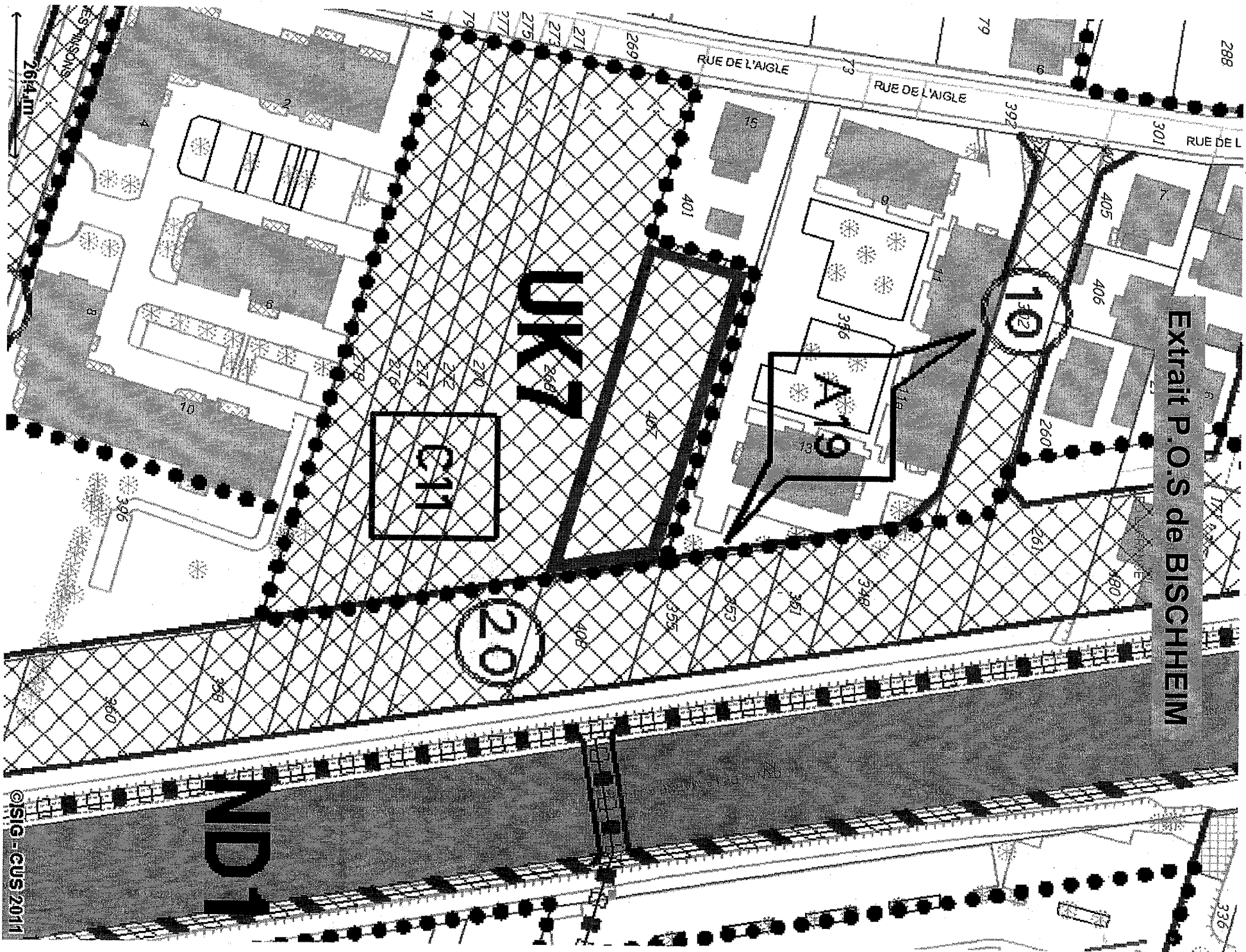
décide

l'acquisition de la parcelle cadastrée section 39 n° 407/28 de 11,83 ares, propriété de la Communauté Urbaine de Strasbourg, pour un montant de 1 800 Euros hors taxe l'are soit au total 21 294 Euros hors taxe.

autorise

Monsieur le Maire ou son Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Extrait P.O.S de BISCHHEIM



MDT